

Image not found or type unknown



## Modification de contrat de mariage avant compromis de vente

Par **maison32**, le **18/09/2014** à **17:49**

Nous pensions être mariés sous la communauté réduite aux acquêts mais en fait nous sommes sous le régime de la séparation simple.

Nous allons acheter un bien avec un apport égal des 2 parties et sommes co emprunteurs bien qu'en réalité le remboursement sera fait uniquement par mon mari puisque je ne travaille plus depuis dix ans. Cela pose-t-il un problème et si oui est-il encore possible de modifier notre contrat avant l'achat pour éviter des transferts de bien. Merci de votre réponse.